

**14^{ème} tournoi de parties rapides
François Huguet
de QUIMPER**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Présentation

L'Échiquier quimpérois organise le 14^{ème} tournoi de parties rapides François Huguet le mercredi 1er mai 2024, tournoi homologué FIDE sous le N° 63225, ouvert à toutes les catégories d'âge.

Le tournoi se déroule dans les locaux du Bridge Club de Quimper Cornouaille, situés 3 allée Marc Elder 29000 QUIMPER.

Les joueurs doivent être licenciés B (ou A) pour la saison en cours à la F.F.E. ou à une autre fédération reconnue par la F.I.D.E. (pour les non licenciés, la licence peut être prise au nom du club organisateur).

Article 2 : Règles du jeu, inscriptions et appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (adoptée par le 93^{ème} congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), et qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023) et l'annexe A relative aux parties rapides.

L'Article A.4 ne s'applique pas. L'Article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

L'inscription au tournoi doit se faire, obligatoirement, au plus tard la veille du tournoi.

Aucune inscription ne sera prise sur place le jour du tournoi.

Le nombre total de joueurs est limité à 72.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Le pointage et le règlement des droits se font jusqu'à 9h30 le jour de la compétition.

Tout joueur se présentant après 9h30 pourra être apparié à partir de la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE).

Appariements, résultats et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.7).

Article 3 : Cadence

Cadence : 15mn avec un incrément de 3s par coups depuis le début.

Article 4 : Horaires des rondes

Les rondes sont programmées à 10h00 (R1) - 11h00 (R2) - 12h00 (R3) - 13h30 (R4) - 14h30 (R5) - 15h30 (R6) et 16h30 (R7).

La remise des prix est prévue à partir de 17h30.

Article 5 : Droits d'inscription et prix

Droits d'inscriptions aux tournois : Adultes : **12€** Jeunes : **6€**.

Les récompenses ne sont pas cumulables et sont réparties à la place. Les récompenses par tranches ELO et les récompenses spéciales sont attribuées en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit la récompense la plus importante à laquelle il a droit. En cas de récompenses de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Classement général,
- Récompenses spéciales (féminine, jeune, vétéran, ...)
- Tranches ELO,

Article 6 : Classement

Le départage entre les ex aequo est effectué par le Buchholz tronqué (scores ajustés des adversaires moins le plus faible), puis par le Kashdan, puis enfin par la performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 10 minutes de retard est considéré comme forfait.

Tout joueur désirant ne pas participer à une ronde devra justifier son absence (avant la fin de la ronde précédente).

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre au 06 37 71 10 45 en précisant son nom et son prénom ainsi que le nom du tournoi.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) doit, sans retard, apporter la feuille de résultat signée des deux joueurs à la table d'arbitrage.

A défaut, et dans l'impossibilité de connaître le résultat, les 2 joueurs auront un score de 0 pour la ronde non renseignée.

Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier, avant de quitter leur table de jeu.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.

Article 10 : Coups illégaux

Le coup illégal est achevé lorsque le joueur fautif a appuyé sur sa pendule.

Si un joueur constate un coup illégal de la part de son adversaire, il a le droit d'arrêter la pendule et d'appeler l'arbitre pour faire constater le coup illégal.

Au premier coup illégal, le temps restant de la pendule de l'adversaire du joueur fautif sera augmenté d'une minute.

Au deuxième coup illégal, le joueur fautif sera déclaré perdant.

Article 11 : Rappels

L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace boisson ». Pendant la partie, le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones mobiles et les équipements connectés ne doivent pas être présents dans l'aire de jeux pendant la durée des différentes rondes.

Les analyses sont interdites dans l'aire de jeu.

Il est strictement interdit de fumer (ou même de vapoter) dans l'ensemble des locaux du bridge club de Quimper Cornouaille.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement écrit. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 11 : Arbitrage

Arbitre Principal : Michel Le Du (Arbitre Open 1, agréé FIDE).

Arbitre adjoint : Jean Marc Le Guehennec (Arbitre Fédéral Club)

Article 12 : Commission d'appel

Une commission d'appel sera désignée au début du tournoi en ce qui concerne le tournoi.

Elle comprendra 3 membres : l'organisateur et 2 joueurs titulaires d'un diplôme d'arbitre fédéral club de la FFE minimum.

Article 13 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal : Michel Le Du

L'Organisateur : Marc Dameron